



Marchés publics : procédure adaptée jusqu'à 40.000 € HT

République Française

-----

Département du Pas-de-Calais

-----

Arrondissement de Saint-Omer

-----

Canton de Lumbres

-----

Commune de Zudausques

## Cahier des charges sommaire pour la mise en œuvre d'un réseau pluvial et la création d'un bassin de rétention

### ➤ **Ouvrage de réception des eaux de pluie provenant du chemin du moulin depuis le château d'eau**

Cet ouvrage sera de préférence en béton avec un regard d'accès pour son entretien.

Son emprise doit être sur la totalité de la largeur du sentier de randonnée, soit environ 2 mètres (voir bornage). Sa profondeur doit être adaptée au débit d'eau entrant et au tuyau béton de diamètre 400 en sortie. La bouche d'accès de l'ouvrage devra être équipée d'une grille permettant de retenir les embâcles.

### ➤ **Transport du pluvial de l'ouvrage béton au bassin de rétention (environ 90 ml)**

La commune met à disposition du titulaire du marché des tuyaux béton de diamètre 400. Ils seront à enlever sur un terrain communal situé à environ 1 km du chantier.

Le tuyau installé en entrée du bassin de rétention devra être conforté par la mise en œuvre d'un empierrement bétonné ou par un ouvrage préfabriqué adapté pour éviter l'érosion.

### ➤ **Le bassin de rétention et de décantation**

Son emprise est celle de la parcelle (voir plan du cadastre joint) y compris les levées de terre sur la totalité du périmètre. Le haut des levées de terre sera plat sur une largeur de 1m environ, permettant par la suite la mise en œuvre d'une clôture pour sécuriser le site.

La profondeur minimale recherchée sera le niveau de craie (1,2 à 1,5m). Afin d'analyser au mieux les offres **l'offre remise devra préciser la profondeur du bassin proposée par l'entreprise.**

Des points de niveau devront être effectués pour régler au mieux l'altimétrie du tuyau de fuite (sortie à l'aval) étant précisé que l'eau stockée pourra pour partie s'infiltrer dans le bassin. Le tuyau en sortie de bassin devra également être conforté. En fonction de l'étude sommaire réalisée par l'entreprise son diamètre devra être convenu entre l'entreprise et le maître d'ouvrage.

L'entreprise peut **proposer en option** des aménagements en fond de bassin (géotextile, cailloux...) pour une filtration de meilleure qualité.

*L'entreprise ne pourra se prévaloir de la méconnaissance du site quelle peut, avant l'établissement du devis, visiter sur simple demande de RDV en mairie.*

